

# « Il me bat encore dans mes rêves » : un homme condamné pour harcèlement

Un homme a été condamné à 16 mois de prison avec sursis ce 20 mai 2003 au tribunal correctionnel de Paris. Accusé de harcèlement, le prévenu a fait face à son ex-conjointe.

Chemise blanche, visage inexpressif et regard déconfit, le prévenu entre dans la dixième chambre du tribunal correctionnel de Paris ce 20 mai 2003. Pourtant, ce n'est pas lui, la victime. Il est ici pour son jugement, concernant des faits qui remontent aux mois de juin et juillet 2002. Celle qui a porté plainte l'accuse de harcèlement, pour réitération d'appels malveillants. La juge dispose des retranscriptions, et elle les lit à voix haute, avec un ton tranché et robotique : « Ne crois pas que j'appelle pour te récupérer. Tu n'es plus que de la merde. Je n'en ai rien à foutre de ta gueule », disait l'homme. Charmant.

Jusqu'ici, on croit à une dispute entre ex-partenaires, avec un homme potentiellement dangereux. Mais il ne se sera pas passé beaucoup de temps avant que la salle d'audience entende la suite des accusations. Il y a eu d'autres appels. Des appels plus concernant. « Si vous ne me la virez pas, je fais brûler votre café », a reçu comme message le patron de la brasserie dans laquelle travaille depuis peu la victime. Et là, on croit comprendre à qui l'on a affaire.

**213 000 femmes victimes de violences par leur ex conjoint chaque année**

« Ce que vous venez d'entendre n'est qu'une petite idée de ce que j'ai vécu pendant sept ans de violences conjugales, de manipulation, de peur. Il m'a isolée de tout le monde, il m'a battue et torturée avec un scalpel », raconte la victime. Lourd silence. Selon le ministère de l'Intérieur, une femme victime de violences conjugales effectue en moyenne six départs infructueux avant de partir définitivement. « J'ai trouvé une association en le quittant mais il a continué à me harceler. Même en changeant de travail il m'a retrouvée. » Le prévenu, assis à sa droite, regarde son ex-conjointe, mais il n'a toujours aucune expression faciale. Elle, elle est dépitée. Elle parle vite, enchaîne les accusations comme si elle vidait enfin son sac d'un traumatisme enfoui depuis trop longtemps.

**La victime continue : « On ne peut pas refaire sa vie après ça. La nuit, il me torture encore. Il me bat encore dans mes rêves. Je veux absolument qu'on me protège et que l'on protège la prochaine personne ». L'avocate de la partie civile et celui de la défense enchaînent leur plaidoirie. « On a connu ce genre d'affaires X et X fois » explique l'avocate, peu fière de son observation. Il y a, en France, 213 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année.**

**« Un dossier de cœur, mais pas de criminel »**

**S'ensuit la plaidoirie de l'avocat de la défense. « Moi aussi ça m'est arrivé de pas être très correct. Vous savez, nous les hommes, on culmine dans la connerie. » Aïe. Il baisse la tête, cherche ses mots et rigole, presque. Pour avouer ensuite que « madame est victime de cette audience », mais tout en ajoutant « c'est un dossier de cœur, mais pas de criminel ». Le cœur appelle le scalpel ?**

**Près de deux heures plus tard, la juge aura choisi de condamner le prévenu. Une « peine lourde », selon elle. Ce dernier écope de 16 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve de deux ans avec exécution provisoire. Interdiction aussi d'entrer dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, là où vit et travaille la victime. Il ne devra naturellement pas entrer en relation avec elle. Une vie est maintenant à reconstruire.**